



Achat d'un chauffage au fuel

Par **domino91**, le **01/10/2008** à **09:07**

Madame Monsieur,
Nous sommes tombés en panne de chaudière fuel au mois d'août. La machine a été changée le 07/08/2008. Depuis cette date, il a fallu attendre 3 semaines avant d'obtenir de l'eau chaude. Au moment de mettre du chauffage, la machine ne fonctionnait pas; reintervention pour la mise en route du chauffage.
A ce jour, le chauffage se met en route systématiquement même lorsque le bouton chauffage n'est pas sélectionné. D'autre part, nous avons une fuite aux raccordements et la chaudière ne fonctionnant pas, fait pression sur le compte d'eau.
Nous voulions savoir si nous pouvions arrêter le crédit jusqu'à réparation complète de la chaudière.
Pouvons-nous faire appel à un huissier afin qu'il constate les faits ? et quel est le montant que cela va nous coûter ?
Nous vous remercions pour ces informations.
M. et Mme BAUDREZ

Par **lawyer 57**, le **01/10/2008** à **11:00**

Bonjour,
non vous ne pouvez pas arrêter le crédit, car l'organisme de financement n'est pas responsable des dysfonctionnements de votre chaudière.
Vous pouvez faire un constat d'huissier mais il sera dans un premier temps à votre charge.
Le plus efficace est de lancer une procédure d'expertise judiciaire, mais cela nécessite de saisir le tribunal par l'intermédiaire d'un avocat, et si vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide juridictionnelle vous devrez faire l'avance des frais.
Autre solution, voyez avec votre assureur s'il peut intervenir (expertise, prise en charge des frais de justice...)
Voilà
Bon courage et bonne journée.